

L'AVENIR DE MILLIONS D'ENFANTS PRIS AU PIÈGE DES ATTAQUES CONTRE L'ÉDUCATION EN AFRIQUE DE L'OUEST ET CENTRALE 2022



COMMISSION EUROPÉENNE



Aide humanitaire



for every child



Education For All





Cette note de plaidoyer est basée du rapport global sur la situation des attaques réalisé par la Coalition pour la Protection de l'Education Contre les Attaques (GCPEA) qui est publié chaque deux ans. Au Burkina Faso, Mali, Niger, Nigéria, République Démocratique du Congo (RDC), République Centrafricaine (RCA) et Cameroun, l'insécurité et les déplacements forcés n'ont cessé de croître et les chiffres sont effrayants. En avril 2022, près de 13 000 personnes déplacées internes et près de 1 500 000 réfugiés[1]étaient enregistrés dans ces sept pays, dont plus de 55% sont des enfants. Au début de l'année 2022, environ 11 819 écoles étaient fermées en raison de l'insécurité dans les zones touchées par les conflits en Afrique de l'Ouest et Centrale, contraignant plus d'un million d'enfants à interrompre leur éducation. Dans ce contexte extrêmement fragile et volatile, de nombreux enfants n'auront plus la chance de retourner à l'école ; leur droit le plus élémentaire est bafoué, les exposant ainsi à de nombreuses formes de violences, y compris le risque d'être enrôlés par les groupes armés.

Pour ces milliers d'enfants, l'avenir ne tient désormais qu'à un fil, qui s'amoindrit tous les jours, avec l'insécurité alimentaire croissante qui s'ajoute et fragilise un peu plus la situation déjà précaire de ces enfants. Il est essentiel de renforcer la protection des écoles et d'accélérer la mise en œuvre de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles afin de leur permettre d'apprendre dans un environnement sécurisé et protecteur.

Malgré la volonté politique de mettre fin à ce cycle de violence qui empêche les enfants d'apprendre, force est de constater que la situation des enfants ne s'améliore pas significativement. Si la situation perdure, ce qui est fort probable au regard du contexte régional actuel, nous risquons de perdre une génération entière qui n'aura pas été éduquée. C'est dans ce contexte que s'inscrit cette note de plaidoyer. Elle s'appuie sur un rapport réalisé par la Coalition Mondiale pour la Protection des Écoles contre les Attaques (GCPEA) qui couvre la période 2020-2021. Ce rapport global est publié chaque deux ans pour informer les Etats et leurs partenaires de la situation des attaques contre l'éducation dans le monde et les recommandations pour y faire face.

MOTIVATIONS DES ATTAQUES CONTRE L'ÉDUCATION ENTRE 2020-2021

En 2020-2021, les écoles, les universités, les étudiants et les enseignants ont été confrontés à la violence pendant les conflits armés pour plusieurs raisons. Dans certains endroits, les parties au conflit ont intentionnellement brûlé, pillé ou autrement endommagé des écoles ou des universités parce qu'elles s'opposent à un certain type d'enseignement, comme l'apprentissage des filles ; ou ils considéraient les écoles, leurs élèves et leur personnel comme des agents ou des symboles d'un système étatique auquel ils s'opposent.

[1] [HTTPS://DATA2.UNHCR.ORG/EN/COUNTRIES/](https://data2.unhcr.org/en/countries/)

Dans ces cas, des bâtiments scolaires et universitaires, ainsi que des étudiants et des éducateurs, ont été ciblés, notamment par des menaces, des meurtres et des enlèvements. Selon GCPEA, ces types d'attaques se sont fréquemment produits dans des pays comme, le Burkina Faso, le Cameroun, le Nigéria, le Niger et le Mali au cours des deux dernières années.

Dans certains pays, lorsque les écoles servent de bureaux de vote pendant les élections ou des logements pour des personnes déplacées internes, elles deviennent également la cible de groupes qui tentent de perturber les processus électoraux ou d'endommager le matériel électoral comme en RCA.

L'INACTION SACRIFIERA TOUTE UNE GÉNÉRATION

L'Afrique de l'Ouest et Centrale a été l'une des régions les plus touchées par les attaques contre l'éducation en 2020 et 2021, trois des 9 pays les plus touchés étant situés dans la région notamment le Mali, la RDC et le Nigéria. Le Mali et la RDC ont enregistré la plus forte incidence au monde sur les attaques contre l'éducation au cours des deux dernières années.

Au Mali, les attaques de groupes armés non étatiques se sont intensifiées au cours de la période considérée par le rapport de GCPEA (2020 et 2021), avec des centaines de menaces contre des écoles enregistrées par le Cluster Éducation en juin 2020. Cependant, l'augmentation du nombre d'attaques rapportées peut également être due à l'amélioration du suivi et à l'enregistrement systématique des menaces contre les écoles et les éducateurs. Au Nigéria, plus de 1 000 élèves d'écoles et d'universités ont été enlevés par des groupes armés non étatiques au cours des deux dernières années (2020 et 2021), une augmentation par rapport à 2018 et 2019, lorsqu'un seul enlèvement de masse majeur a eu lieu, affectant plus de 100 étudiants. Au Burkina Faso, alors que la violence armée s'intensifiait au cours de la période 2020 et 2021, la GCPEA a identifié des rapports faisant état de plus de 250 attaques réelles ou imminentes contre des enseignants, un nombre supérieur à celui signalé au cours des deux années précédentes. Au Cameroun, la GCPEA a noté une tendance croissante des incidents d'attaques contre des écoles ou des élèves, des enseignants et d'autres personnels de l'éducation qui ont touché moins de personnes que les années précédentes ; au moins 250 étudiants ou éducateurs ont été blessés. En RCA, la crise post-électorale de 2021 a conduit à des attaques sur les écoles, ainsi qu'à l'utilisation militaire de plus de 80 écoles au cours de la période 2020 et 2021. En RDC, les attaques ont continué de se produire à des rythmes similaires à ceux des deux dernières années dans toutes les régions de l'Est, les régions du Tanganyika et de l'Ituri ayant connu des pics d'attaques en 2020, tandis que les attaques signalées ont diminué dans la région du Kasai ; plus de 600 écoles auraient été endommagées en raison du conflit au cours de la période considérée. Au Niger, des groupes armés non étatiques auraient menacé des écoles et des enseignants et incendié et pillé des écoles lors de plus de 60 incidents, principalement dans les régions de Tillabéri et Tahoua.

La GCPEA a constaté que la Covid-19 avait un impact différent sur les différents types d'attaques contre l'éducation, avec des variations significatives entre les pays et les régions. Dans certains pays, lors des premiers confinements en 2020, la GCPEA a noté une réduction des attaques contre l'éducation qui a été suivie d'une augmentation des attaques contre les écoles ou les enseignants et les élèves lors de la réouverture des établissements d'enseignement. Dans les pays du Sahel central (Burkina Faso, Mali et Niger), la GCPEA a noté que les attaques signalées contre les écoles, les élèves et le personnel enseignant, se sont pratiquement arrêtées entre la mi-mars et la fin mai 2020, puis ont repris en juin 2020, lorsque certaines salles de classe ont rouvert leurs portes. Toutefois, il faut noter que les mécanismes de suivi-reporting ont également diminué durant cette période.

L'IMPACT QUI RESTE LONGTEMPS TRAUMATISANT

Les élèves, filles et garçons, ainsi que les enseignants, les écoles et universités, ont été touchés par des attaques contre l'éducation au cours de la période considérée. Le fait d'être non scolarisé, associé à une pauvreté croissante, signifie que les enfants de ces pays courent un plus grand risque d'être victimes de graves violations dont les mariages d'enfants, de grossesses d'adolescentes ou d'être contraints au travail des enfants. L'utilisation des infrastructures scolaires et universitaires à des fins tactiques, par exemple comme bases, casernes, positions de combat, prisons, centres d'interrogatoire ou de torture, augmentant l'exposition des enfants aux munitions et autres objets dangereux.

« Il était 16 heures lorsque notre école a été attaquée. Nous étions en classe. Ayant entendu des coups de feu, notre professeur est sorti. Il a reçu une balle dans la poitrine et la jambe. Les agresseurs ont amené le directeur de l'école avec eux. Ensuite, ils nous ont tous ordonné de quitter l'école. Ils ont mis le feu à l'école. Quand nous sommes arrivés à la maison, tout le village avait été incendié. », Mamadou, 12 ans, Burkina Faso

Par exemple, on s'attend à une augmentation spectaculaire des mariages d'enfants et des grossesses d'adolescentes. Le Niger, le Burkina Faso et le Mali occupent déjà respectivement le 1er, 5e et 6e rang des taux les plus élevés au monde.

Avec les contraintes sanitaires et sécuritaires, les filles seront davantage exposées au risque de mariage d'enfants et les grossesses d'adolescentes devraient augmenter. L'impact des attaques contre l'éducation sur l'avenir des filles et leurs rêves d'atteindre l'égalité des sexes au cours de leur vie dépend de la façon dont le monde choisit d'agir maintenant.

Par-delà tout, il faut aussi relever que les enfants lorsqu'ils ne vont pas à l'école sont plus exposés au risque d'être recrutés par les groupes armés, ce qui perpétue durablement le cycle de violence. En RDC, le Cluster Protection a signalé que six enfants avaient été recrutés de force dans une école primaire de Bweru, dans la province du Nord-Kivu, et utilisés pour transporter des articles militaires en octobre 2020. Les enfants ont été relâchés le lendemain. Lors d'un incident similaire enregistré par le Cluster protection de la RDC en décembre 2020, un groupe armé a utilisé 33 élèves, qui se rendaient à l'école, pour transporter des fournitures.

« Il était 10h du matin et j'étais à l'école quand un groupe armé nous a attaqués. Les assaillants appartenaient à une autre ethnie et ils étaient venus régler un différend. Notre enseignant a reçu l'ordre de faire sortir tous les enfants de la salle de classe. Tous nos meubles ont été incendiés. Les assaillants ont alors déclaré : « Nous sommes ici pour faire respecter la charia. Toutes les filles et les femmes doivent porter un hijab. Plus besoin d'apprendre. » Les assaillants ont utilisé le mégaphone de la mosquée pour communiquer leurs ordres à la communauté. Ils ont abattu le drapeau du Mali », Adama, 13 ans, Mali

QU'EST-CE QUE LA DÉCLARATION SUR LA SÉCURITÉ DANS LES ÉCOLES ?

La Déclaration sur la sécurité dans les écoles est un engagement politique visant à mieux protéger les élèves, les enseignants, les écoles et les universités pendant les conflits armés. La Déclaration a été élaborée grâce à un processus de consultation mené par la Norvège et l'Argentine et elle a été soumise à l'approbation des États lors d'une conférence internationale qui s'est tenue à Oslo, en Norvège, en 2015. Les États approuvant la Déclaration s'engagent à utiliser les Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés, qui constituent un outil pratique non juridiquement contraignant offrant aux parties à des conflits des indications pour limiter l'utilisation des écoles et des universités à des fins militaires.



Les États s'engagent aussi à collecter des données sur les attaques contre l'éducation, à promouvoir des approches éducatives « sensibles aux conflits » et à favoriser la poursuite de l'enseignement en temps de guerre.

Cent quatorze (114) pays du monde entier ont déjà adhéré à la Déclaration, représentant plus de la moitié de tous les Etats membres de l'ONU. A ce jour, plus de $\frac{3}{4}$ des pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre dont le Mali, la RDC, le Niger, le Burkina Faso, le Nigeria, le Tchad, le Cameroun et la RCA, ont endossé cette Déclaration. La mise en œuvre de celle-ci et de ses lignes directrices devait permettre de protéger l'éducation dans cette région en proie aux conflits multiples. Malheureusement, on est encore très loin de son application entière dans ces pays, malgré le plaidoyer engagé par la société civile.

QUELQUES EFFORTS DE PROTECTION DES ÉCOLES CONTRE LES ATTAQUES DANS LA RÉGION

Les deux dernières années ont vu trois nouveaux pays de la région endosser la Déclaration sur la sécurité dans les écoles. Il s'agit notamment du Ghana, du Togo et du Sénégal. Bien que n'étant pas encore affectés par les attaques contre l'éducation, cet engagement montre l'intérêt des autorités à protéger l'éducation et permet déjà d'anticiper sur des actions préventives.

En utilisant les directives de la Déclaration pour protéger les écoles et les universités contre l'utilisation militaire pendant les conflits armés, en 2020 et 2021, certains États, organismes régionaux et internationaux, les groupes armés non étatiques ont pris des mesures concrètes salutaires :

- La Déclaration a reçu une attention accrue de la part des organismes multilatéraux depuis la publication du rapport précédent en 2020. Notamment, l'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré le 9 septembre Journée internationale pour la protection de l'éducation contre les attaques, mentionnant la Déclaration, et a adopté une résolution sur le droit à une sécurité de l'éducation pour tous ;
- Les engagements de la Déclaration ont été traduits en décisions contraignantes du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (AU PSC) sur les attaques contre les écoles ;





- En RDC, le groupe armé APCLS (Alliance du Peuple Pour un Congo Libre et Souverain) a publié une déclaration demandant à ses combattants de protéger les écoles et de s'abstenir d'attaquer des biens civils. La déclaration notifiait également que les combattants de l'APCLS seraient tenus pour responsables des violations de la législation nationale ;
- Au Burkina Faso, en août 2021, deux membres du groupe armé Ansaroul Islam ont été condamnés à 20 ans de prison pour une attaque trois ans plus tôt, selon Human Rights Watch et des sources médiatiques. Human Rights Watch a également signalé que les accusés étaient détenus pendant trois ans avant leur procès et qu'ils n'ont pas été informés de leur droit à un avocat devant le tribunal ;
- Au Burkina Faso, le ministre de l'Éducation a annoncé en mai 2020 que l'enseignement à distance lié au Covid-19 s'étendait aux élèves touchés par le conflit ;
- Le Mali a fait deux avancées significatives. En mars 2020, le Comité technique de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles a lancé un plan d'action qui comprenait des activités concrètes pour diffuser les Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire pendant les conflits armés et a intégré la protection des écoles et des universités dans la législation nationale. De plus, en mai 2020, le ministère de l'Éducation du Mali a envoyé une lettre au ministère de la Défense lui demandant de respecter l'esprit des Lignes directrices pendant la fermeture des écoles pendant le Covid-19 et de s'abstenir d'utiliser les écoles à des fins militaires ;
- Au Nigeria, en janvier 2021, le groupe de travail sur l'éducation dans les situations d'urgence a achevé le « Manuel des formateurs et guide des animateurs de la Déclaration sur la sécurité des écoles pour les agences de sécurité ». En septembre 2021, le Nigeria a publié sa politique nationale pour la sûreté, la sécurité et les écoles sans violence, qui s'appuie sur les directives de la Déclaration ;
- En RCA, l'article 180 du Code de protection de l'enfance de 2020 criminalise les attaques contre les écoles et leur occupation ;
- Du 25 au 27 octobre 2021, le gouvernement du Nigeria, en collaboration avec l'Argentine, la Norvège, l'Espagne, la Commission de l'Union africaine et la GCPEA, a organisé la quatrième Conférence internationale sur la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, virtuellement et en personne, à Abuja. Il s'agissait de la première conférence sur la sécurité dans les écoles à se tenir sur le continent africain et dans un pays touché par des attaques contre l'éducation.



PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Au-delà des efforts de progrès notés ces deux dernières années pour protéger les écoles contre les attaques dans la région, notamment des modifications de la législation nationale, la poursuite des auteurs d'attaques devant les tribunaux et la mise en place de processus pour évaluer et atténuer les risques d'attaques contre l'éducation et l'utilisation militaire. Il convient de reconnaître qu'il reste encore beaucoup quand on considère le nombre sans cesse croissant des attaques et l'énorme impact dans la vie des enfants, des enseignants et du personnel éducatif de tous les niveaux d'apprentissage.

Nous lançons encore cet appel aux Etats, aux institutions régionales et internationales et aux donateurs à agir sans plus attendre :

Mettre en œuvre la Déclaration et ses directives sur la sécurité dans les écoles et mettre fin aux attaques contre l'éducation

- Les parties à un conflit armé doivent cesser immédiatement les attaques contre l'éducation.
- Les États doivent approuver, mettre en œuvre et soutenir la Déclaration sur la sécurité dans les écoles afin de garantir que tous les élèves et éducateurs puissent apprendre et enseigner en toute sécurité.
- Les États doivent mettre en œuvre la Résolution 2601 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la protection des écoles en période de conflit armé.
- Les forces armées et les groupes armés doivent éviter d'utiliser les écoles et les universités à des fins militaires pendant les conflits armés ;
- Soutenir les mécanismes de suivi et de signalement des six graves violations commises contre les enfants en temps de conflit, notamment en veillant à ce que les partenaires d'exécution ne soient pas menacés.

Surveiller et signaler les attaques contre l'éducation

- Les États et autres organes de surveillance devraient renforcer le suivi et le signalement des attaques contre l'éducation, notamment en ventilant les données par type d'attaque contre l'éducation, sexe, âge, lieu, personne ou groupe responsable, nombre de jours pendant lesquels l'établissement a été fermé et type d'institution pour améliorer les efforts de prévention et de réponse aux attaques contre l'éducation ;
- Accompagner les communautés locales à mettre en place des mécanismes endogènes de surveillance et de protection des écoles ;
- Utiliser la nouvelle boîte à outils de la GCPEA pour la collecte et l'analyse de données sur les attaques contre l'éducation.

Tenir les auteurs responsables et fournir une assistance aux survivants

- Les États et les institutions judiciaires internationales devraient systématiquement enquêter sur les attaques contre l'éducation et poursuivre les responsables.

- Les États et autres institutions doivent fournir une assistance non discriminatoire à tous les survivants d'attaques contre l'éducation, quel que soit leur sexe, leur origine ethnique, leur origine socio-économique ou d'autres attributs, tout en tenant compte de leurs besoins et expériences distincts en fonction du sexe et des vulnérabilités potentielles telles que le handicap et déplacement forcé.
- Planifier et atténuer l'impact des attaques sur l'éducation

Renforcer les offres d'éducation alternatives pour garantir l'accès au plus grand nombre

- Dans la mesure du possible, les États doivent maintenir un accès sûr à l'éducation pendant les conflits armés, notamment en travaillant avec les communautés scolaires et universitaires et toutes les autres parties prenantes concernées pour élaborer des stratégies visant à réduire le risque d'attaques et des plans complets de sûreté et de sécurité en cas de telles attaques.
- Les prestataires d'éducation doivent veiller à ce que l'éducation n'exacerbe pas les conflits, mais promeut la paix et offre une protection physique et psychosociale aux élèves, notamment en s'attaquant aux stéréotypes et aux obstacles sexistes qui peuvent déclencher, exacerber et résulter d'attaques contre l'éducation.
- Les prestataires de services éducatifs doivent veiller à ce que toutes les campagnes de « retour à l'école » post-Covid-19 et les cours de rattrapage incluent les apprenants qui ont précédemment interrompu leurs études en raison d'attaques contre des écoles, de l'insécurité ou d'un déplacement ; ils devraient également continuer à développer l'enseignement à distance et d'autres programmes d'éducation alternative mis en place en réponse à Covid-19 au profit de ces apprenants.
- Les partenaires dans l'éducation devraient aider à « reconstruire au mieux » le système éducatif après les attaques contre l'éducation et assurer le financement non seulement pour réparer mais aussi pour améliorer les écoles et les rendre plus sûres et plus inclusives pour tous les élèves et éducateurs ;
- Renforcer les efforts pour aider les enseignant(e)s à utiliser des approches didactiques centrées sur l'apprenant, qui contribuent au bien-être psychosocial des apprenant(e)s, et aider les enseignant(e)s à gérer le stress dans leur propre vie.

[1] <http://data2.unhcr.org/fr/situations/rbwca>

[2] INTERSOS, UNHCR, "Monthly monitoring report on protection North Kivu | October 2020 (Rapport mensuel de monitoring de protection Nord Kivu | Octobre 2020)," October 31, 2020, p. 3.

[3] "Monthly Protection Monitoring Report North Kivu December 2020 (Rapport mensuel du monitoring de protection Nord Kivu December 2020)," Intersos and UNHCR, January 2021, p. 3.

